



**COMMUNE de  
LA FARE-EN-CHAMPSAUR**

**République Française**

## **DECISION N°2 – DÉLÉGATION SPÉCIALE LA FARE EN CHAMPSAUR - ELECTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L121-35 à L121-39,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2024-12-9-00002 du 9 décembre 2024 instituant une délégation spéciale pour l'administration provisoire de la commune de la FARE en CHAMPSAUR,

Vu la décision n°1 de la délégation spéciale

Considérant les candidatures de Colette VIOUJAS au poste de Présidente et d'Éliane BESUCCO et Gérard MATHIEU aux postes de vice-présidents(e)

Ont été élus :

Au poste de Présidente : Madame Colette VIOUJAS

Aux postes de vice-présidents(e) : Madame Éliane BESUCCO et Monsieur Gérard MATHIEU

La Fare en Champsaur le 10.12.2024

Mme Éliane BESUCCO

Mme Colette VIOUJAS

M. Gérard MATHIEU

